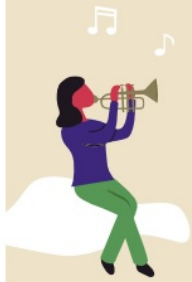

CHAM - Classes à Horaires Aménagés Musique

Les CHAM ont été créées en concertation entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture, pour permettre aux élèves des écoles élémentaires et des collèges, motivés par l'apprentissage de la musique, de développer des compétences affirmées en la matière, tout en poursuivant leurs études d'enseignement général. L'enseignement général continue d'être assuré par des professeurs des écoles de l'Éducation nationale tandis que l'enseignement artistique est prodigué par les professeurs du Conservatoire.

À Clermont-Ferrand, à partir du CE1, les classes à horaires aménagés sont portées au plan organisationnel, pédagogique et artistique par l'école élémentaire Jules-Ferry, le collège Jeanne-d'Arc et le Conservatoire à rayonnement régional Emmanuel-Chabrier. L'emploi du temps des élèves est donc réparti entre les deux établissements. Ces études sont gratuites.

Dossier d'inscription CHAM CE1	Dossier d'inscription CHAM 6^{ème}
Dossier d'inscription CHAM CE2-CM2	Dossier d'inscription CHAM 5^{ème} - 3^{ème}

--	--



CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

CHAM
DU CE1 À LA 3^{ÈME}

**JE CHOISIS
LA MUSIQUE !**



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL EMMANUEL-CHABRIER
3 RUE MARÉCHAL JOFFRE, 63000 CLERMONT-FERRAND
Plus d'informations sur CLERMONTMETROPOLE.EU

+ **clermont
auvergne
métropole**

PROCÉDURE D'ADMISSION 2022/2023

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Tous les enfants, quelle que soit leur école de secteur, peuvent demander leur inscription s'il n'existe pas de proposition similaire dans leur commune.

PORTES OUVERTES

- **Samedi 19 mars 2022**, de 9h30 à 12h00,
École élémentaire Jule Ferry Clermont-Ferrand
- **Samedi 9 avril 2022**, de 8h30 à 12h30,
Collège Jeanne d'Arc Clermont-Ferrand

COMMENT S'INSCRIRE ?

- Les dossiers d'inscription donnant toutes les informations sur ces classes et sur la procédure d'admission sont disponibles au Conservatoire Emmanuel-Chabrier et sur clermontmetropole.eu rubrique inscription et admission au Conservatoire.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Les tests d'admission seront proposés entre le **17 et le 21 mai 2022** (*selon la classe demandée*) pour vérifier les aptitudes artistiques de l'élève en concertation avec l'ensemble des partenaires éducatifs.

La Commission arrête la liste des admis au vu :

- de l'examen du dossier de l'élève retraçant son cursus musical
- de l'examen du dossier de l'élève retraçant son parcours scolaire
- de la vérification de ses aptitudes artistiques, tant pour les élèves du Conservatoire de Clermont-Ferrand que pour ceux venant d'un autre établissement.

Les admissions dans les classes à horaires aménagés se font par mail ou courrier postal selon la démarche notifiée dans le dossier d'inscription. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

CONTACT

Mail. scolarite-crr@clermontmetropole.eu
Tel. 04 73 42 37 07

www.clermontmetropole.eu



+ **clermont
auvergne
métropole**